



BOUCLIER
TARIFAIRE
INCLUS

L'OFFRE SOIR ET WEEK-END

OFFRE **ADAPTÉE** À CEUX QUI CONSOMMENT PLUTÔT
LE **SOIR ET PENDANT LE WEEKEND !**



POUR CEUX
PRINCIPALEMENT
CHEZ EUX LE SOIR ET
LE WEEK-END

ÉLECTRICITÉ
100 % verte
à 2€ TTC/mois

OFFRE SPÉCIALE LINKY



Bouclier tarifaire
inclus

OFFRE SOIR ET WEEK-END

Prix applicables au 1er octobre 2023 pour les clients particuliers

Puissance compteur (kVA)	Abonnement Ohm énergie (€/mois)		kWh en semaine				kWh du week-end	
			kWh Ohm Heures creuses (centimes d'€)		kWh Ohm Heures pleine (centimes d'€)		kWh Ohm Week-End (centimes d'€)	
	HTT	TTC (i)	HTT	TTC (i)	HTT	TTC (i)	HTT	TTC (i)
3	7,84	9,66	14,90	17,99	24,83	29,91	14,90	17,99
4	9,78	11,94						
5	10,07	12,49						
6	10,55	13,23						
7	12,48	15,50						
8	12,79	16,06						
9	13,30	16,84						
10	15,13	19,01						
11	15,45	19,58						
12	15,97	20,36						
13	17,70	22,42						
14	17,98	22,96						
15	18,49	23,73						
16	20,22	25,79						
17	20,50	26,32						
18	20,98	27,06						
19	22,79	29,21						
20	23,86	30,58						
21	24,75	31,75						
22	25,38	32,65						
23	25,74	33,26						
24	26,27	34,06						
25	28,11	36,24						
26	28,99	37,40						
27	29,72	38,41						
28	30,23	39,18						
29	30,51	39,71						
30	30,97	40,43						
31	32,25	42,02						
32	33,32	43,39						
33	34,22	44,57						
34	34,84	45,46						
35	35,18	46,05						
36	35,74	46,88						

Option électricité verte. 2€ TTC par mois.

(1) Les prix TTC comprennent la TVA (5,5% sur l'abonnement et la CTA et 20% sur le prix du kWh et sur les autres taxes et contributions), la Contribution au Service Public de l'Électricité (0,10c€/kWh) et la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA).

Le prix TTC est fourni à titre indicatif.



Bouclier tarifaire
inclus

Les prix présentés ci-dessus par Ohm Énergie comprennent la valeur de la compensation théorique au titre du bouclier tarifaire électricité estimée à 126,40€/MWh. Ohm Énergie procèdera à une régularisation une fois connu le montant définitif de la compensation allouée à Ohm Énergie.

Contactez-nous au 09 70 70 21 25 (prix d'un appel local, hors coût opérateur)

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE L'OFFRE

Application d'une évolution réglementaire dès son entrée en vigueur.

Option électricité verte : 2€ TTC par mois : Énergie renouvelable certifiée par les Garanties d'Origines.

Client Particulier – Puissance ≤ 36 kVa

Prix applicables au 1er août 2023 pour les clients particuliers

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Ohm Énergie est une société par actions simplifiée (SAS) au capital de 1 521 799 euros,
10 rue de Penthièvre 75008 Paris – 834 673 808 RCS Paris

Offre Soir & Week-end Électricité

Fiche descriptive

Offre réservée aux particuliers

Cette fiche doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs. Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'informations, vous devez vous reporter aux autres documents constituant l'offre du fournisseur Ohm Énergie : les CGV, les CPV et la grille tarifaire.

Souscrire un contrat à prix de marché ne vous prive pas de la possibilité de conclure à nouveau un contrat au Tarif Réglementé. Lorsque vous emménagez dans un logement (site), vous avez le choix entre souscrire un contrat au tarif réglementé (auprès du fournisseur historique) ou un contrat à prix de marché.

<p>Caractéristiques de l'offre et options incluses (article 4 des CGV)</p>	<ul style="list-style-type: none">• Offre à prix de marché incluant le service de fourniture d'électricité et de gestion de l'accès au réseau• Offre sans engagement à durée indéterminée• Services inclus :<ul style="list-style-type: none">◦ Espace Client : espace privé permettant au client de gérer son (ses) contrat(s)◦ Ohmy, assistant énergétique personnel : service permettant au client de suivre ses consommations et de l'aider à réaliser des économies d'énergie
<p>Prix de l'offre (article 11 des CGV)</p>	<ul style="list-style-type: none">• Le prix de l'abonnement HT est égal à l'abonnement Option Heures Creuses du tarif réglementé de vente d'électricité en vigueur au moment de la consommation.• Pendant les Heures Creuses en semaine et toutes les heures du samedi 00 h 00 au dimanche 23 h 59 (week-end), le prix du kWh HT de l'électricité est indexée à - 40 % par rapport au prix du kWh HT des Heures Pleines.• Pour accéder aux prix de cette offre, veuillez consulter la grille tarifaire, disponible sur le site www.ohm-energie.com• Taux de TVA de 5,5 % sur l'abonnement et 20 % sur la consommation
<p>Durée du contrat (article 10 des CGV)</p>	<ul style="list-style-type: none">• Contrat à durée indéterminée à compter de la prise d'effet. La résiliation est possible à tout moment et sans frais• La prise d'effet du contrat a lieu à la date demandée par le Client sous réserve d'acceptation du dossier par le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD).

<p>Prestations techniques effectuées par le Gestionnaire de réseau de distribution</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les prestations sont facturées de manière transparente par Ohm Énergie et reversées au Gestionnaire de réseau de distribution Enedis. La liste des prestations et les tarifs en vigueur sont consultables dans le catalogue des prestations proposées par Enedis disponible sur le site www.enedis.fr
<p>Facturation et modalités de paiement (articles 13 des CGV)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Par défaut, facturation annuelle mensualisée avec lissage des paiements sur 12 mensualités fixes et régularisation après la relève du Gestionnaire de réseau de distribution Enedis. Pour les clients équipés d'un compteur Linky, possibilité de choisir la facturation mensuelle basée sur la consommation réelle. • Support facture : envoi de la facture récapitulative et de l'échéancier, par défaut sous format électronique, ou par papier à la demande du client • Délai de paiement : 15 jours calendaires après émission de la facture. • Mode de paiement : par défaut par prélèvement bancaire, ou à la demande client par chèque ou carte bancaire sur internet. Le 1er prélèvement est effectué avant la date de début choisie à la souscription, et correspond au paiement du 1er mois de fourniture proratisé par le nombre de jours de fourniture effectifs. La réussite de ce 1er prélèvement conditionne le démarrage de la fourniture en énergie. Les prélèvements des mensualités suivantes sont par défaut effectués le 5 de chaque mois. Le Client peut demander à modifier cette date en contactant le service client par mail ou par téléphone. • Incidence de paiement : pénalité de retard calculées sur la base d'une fois et demie le taux de l'intérêt légal appliqué au montant de la créance TTC. Le montant de ces pénalités ne peut être inférieur à 10 € TTC. Pénalité supplémentaire de 4,5 € TTC par relance infructueuse. • En cas d'impayé et après un délai supplémentaire de 35 jours, application des procédures de réduction ou suspension de fourniture d'électricité prévues par la loi.
<p>Conditions de révision des prix (article 11.2 des CGV)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsque les prix sont indexés au TRV, ils évoluent à la hausse comme à la baisse en suivant l'évolution des TRV. Lorsque le TRV évolue, Ohm Énergie applique l'évolution sur les prix de l'offre dès l'entrée en vigueur du mouvement tarifaire du TRV • Ohm Énergie se réserve par ailleurs le droit de changer la grille tarifaire et l'indexation de ses prix. • En cas de modification des prix en vigueur – or cas de variation liée au changement du TRV –, le client en sera informé au moins 30 jours avant cette application. Le client dispose alors de la faculté de résilier le contrat sans pénalité.
<p>Conditions de résiliation à l'initiative du client (article 16.1 des CGV)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le client peut résilier par téléphone, par internet ou par courrier. • En cas de changement de fournisseur, le contrat est résilié de plein droit à la date de prise d'effet d'un nouveau contrat. Dans les autres cas, la résiliation prend effet à la date souhaitée par le client et au plus tard 30 jours à compter de la notification de la résiliation au fournisseur. Le client est redevable des sommes dues jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation. Aucun frais de résiliation.

<p>Conditions de résiliation à l'initiative du fournisseur (article 16.2 des CGV)</p>	<ul style="list-style-type: none">• En cas de manquement du Client à ses obligations, et sans préjudice des autres sanctions prévues au Contrat pour de tels manquements, Ohm énergie mettra en demeure, le Client de régulariser cette situation. À défaut de régularisation dans un délai de 20 jours calendaires, Ohm Énergie pourra résilier de plein droit le Contrat.
<p>Service clients et réclamations</p>	<ul style="list-style-type: none">• Téléphone : 09 70 70 21 25 (prix d'un appel local, hors coût opérateur)• Courriel : service-client@ohm-energie.com• Courrier : Service Client Ohm énergie, 40 rue Alexandre Dumas 75011 Paris

Le consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Ohm Énergie est une société par actions simplifiée (SAS) au capital de 1 521 799 euros,
10 rue de Penthièvre 75008 Paris – 834 673 808 RCS Paris